

Déclaration urbanisme: MODIFICATION DE L'ASPECT EXTÉRIEUR D'UN BATIMENT EXISTANT (ravalement, panneaux solaires, menuiseries, ouvertures, etc.)

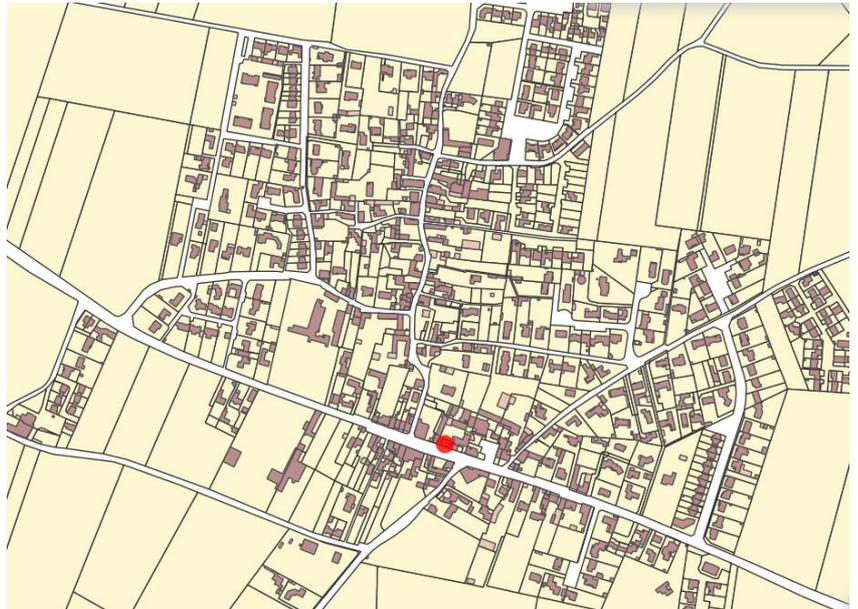
Dépôt en mairie en 2 exemplaires

OU en ligne sur demarches-urbanisme.agglo-larochele.fr

1) Déclaration Préalable: Cerfa 13 703

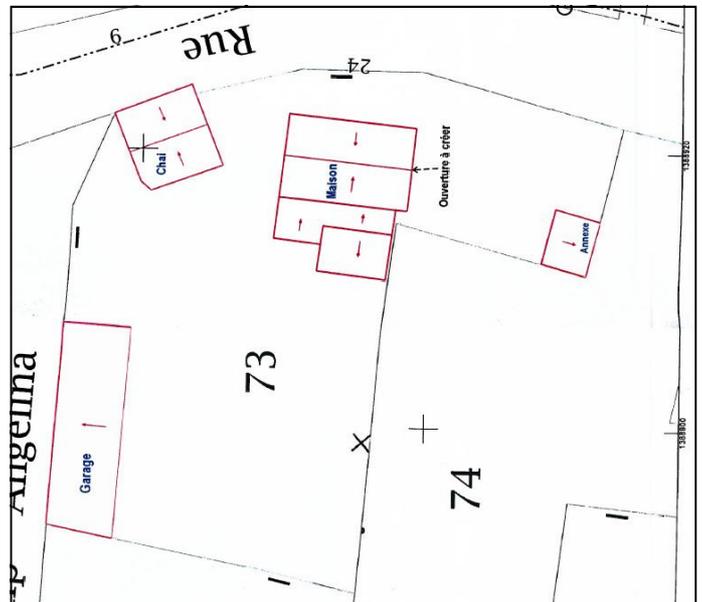
2) Plan de situation:

Il doit permettre de localiser précisément votre terrain à l'intérieur de la commune afin de savoir quelles règles d'urbanisme s'appliquent dans la zone où est situé votre projet.



3) Plan de masse:

Il présente le projet dans sa totalité. Il permet de vérifier que les futures constructions respectent les différentes règles d'implantation et de hauteur, y compris par rapport aux constructions existantes.



4) Notice décrivant le terrain et présentant le projet:

La notice présente le projet en décrivant notamment la nature et la couleur des matériaux apparents.

5) Un plan ou une photographie des façades et/ou des toitures avant travaux:

Cela permet d'apprécier quel est l'aspect extérieur initial de la construction.



6) Une représentation de l'aspect extérieur de la construction faisant apparaître les modifications projetées:

Ce document permet d'apprécier comment sera le projet après la réalisation des travaux décrits.

Il permet de situer l'emplacement futur de la clôture.



7) Une photographie du bâtiment concerné

La photographie n'est pas nécessaire si vous en avez déjà fourni une pour la pièce n°5 précédemment décrite.